

Hôtel de Guenegau, Paris ce 28 juin 2017 Présentation du projet

Rapport annuel 2017 du conseil de la déontologie des dirigeants salariés LE COD, c'est en présence des membres et personnalités qualifiées (voir la légende de la photo de groupe) au grand complet, que le président Jean Louis Chambon présentait ce 28 juin le projet de rapport annuel 2017 **qui sera remis** comme **chaque année** aux ministres de l'Agriculture et du Travail.

Le président rappelait que le COD, haute structure ordinaire du corps des dirigeants salariés, a été constituée en 2012 pour assurer le suivi et le contrôle de l'application « du code de bonne conduite » que les dirigeants salariés s'étaient collectivement engagés à respecter.

En créant dès 2009 « leur charte de déontologie » sous l'impulsion de la fédération nationale des dirigeants salariés et supérieurs la FNCDs (qui regroupe les principales structures de dirigeants salariés du secteur privé (soit un dirigeant sur deux en France). En réponse à la crise de confiance qui frappait les élites et particulièrement les dirigeants des grandes entreprises en cette période troublée et de crise financière majeure.

Jean Louis Chambon devait indiquer que outre les « remontées terrain » et informations qui peuvent être directement données aux membres du COD par les salariés des entreprises des secteurs concernés, les actions de suivi reposent principalement sur l'enquête que la FNCDs conduit chaque année via son « baromètre social » qui permet de l'appréhender à travers un questionnaire très détaillé auprès de ses structures adhérentes « le moral » des dirigeants et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur fonction professionnelle. En synthèse et en parfaite continuité avec les rapports précédents le président retenait trois grandes données ressortant de ce rapport 2017

- 1 - la confirmation d'une très forte appropriation de la charte de déontologie par les dirigeants : l'ensemble des adhérents des structures fédérées connaît la charte et les jeunes dirigeants en ont une connaissance précoce
- 2 - la charte de déontologie est devenue au fil des années, la valeur centrale du Corps des dirigeants salariés : « ces 8 valeurs et principes d'actions » n'ont pas pris une ride : la loyauté, le courage, l'exemplarité, l'engagement professionnel, le respect d'autrui, la promotion de la qualité de la vie au travail, l'adhésion à des règles de rémunération cohérentes lisibles et mesurables, et un comportement de citoyen responsable, constituent le socle de l'affectio societatis qui fédère le corps des dirigeants salariés
- 3 - les tensions sociales dans le périmètre concernés sont restées en 2016 très mesurées ; les arrêts collectifs de travail peu importants avec des reprises rapides, même si quelques relations entre managers de terrain et leur hiérarchie ont pu apparaître **tendues mais restant essentiellement contenues dans** des contextes locaux.

Jean Louis Chambon devait conclure son intervention en rappelant que dans ce contexte de moralisation et de normalisation des pratiques politiques, publiques et des directions des grandes entreprises, il était opportun de retenir que seuls les engagements pris à l'issue d'un travail collectif faisant participer l'ensemble des acteurs concernés comme ce fut le cas dans l'élaboration de la charte de déontologie des dirigeants salariés peuvent garantir leur bonne application dans leurs principes et la durée.

Jean-Louis Chambon